

VILLE DE VALOGNES

- PROJET ÉDUCATIF DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS -

ANNÉE SCOLAIRE 2011-2012

PRÉSENTATION

L'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) de VALOGNES s'inscrit dans un ensemble éducatif couvrant toute la vie de l'enfant. Des activités éducatives s'adressant aux enfants âgés de 3 ans à 11 ans (révolus) y sont mises en place.

Il a pour objectif de répondre à la demande des familles en offrant à tous les enfants scolarisés à Valognes et habitant la commune ou ses environs, un service public de l'animation diversifié et de qualité adapté, à leurs besoins et contribuant à leur développement et à leur épanouissement.

L'application d'un tarif forfaitaire en fonction du quotient familial, déterminé annuellement à partir des revenus et de la composition familiale selon la formule choisie et le nombre d'enfants participants, permet aux enfants domiciliés et scolarisés à VALOGNES de participer et ainsi d'avoir un impact auprès de toutes les strates sociales. Quant aux enfants domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes du Bocage Valognais et scolarisés à VALOGNES, un tarif spécifique est appliqué à la famille selon la formule choisie.

Les activités proposées associent tous les enfants, sans distinction ni aucune forme de discrimination. Leur organisation est placée sous le signe des valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité qui fondent la vie dans la cité. Elles s'inscrivent dans le cadre de la convention internationale des droits de l'enfant.

Les loisirs et les activités éducatives doivent être le moment d'un échange fructueux entre enfants et adultes. Tous ont une richesse, des expériences à partager. Il faut rendre ce partage possible par un langage commun qui favorise l'écoute, l'échange et le respect de valeurs collectives comme par exemple l'esprit de solidarité.

En termes de contenu, l'ACM propose un programme d'activités variées dans leur rythme et leur thème, attractives et valorisantes pour éviter l'ennui qui peut être un facteur de perturbation tout en préservant des espaces sans activités organisées.

Approche des différents domaines :

- Découverte de matériaux : activités d'expression manuelle.
- Découverte de la musique : jeux et activités musicales.
- Découverte de la nature : jeux et activités de plein air.
- Découverte des sciences et des techniques : activités scientifiques.
- Découverte des activités d'expression : activités théâtrales, spectacles.
- Découverte de l'environnement : visites de musées, sorties thématiques.
- Découverte du jeu sous toutes ses formes : jeux sportifs, de société, grands jeux, jeux coopératifs.



- Découverte de l'écrit : jeux de lectures, contes.
- Découverte d'activités innovantes : arts plastiques, image, informatique, éducation au goût, jardinage...

LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS

A - CONTRIBUER À L'ÉPANOUISSEMENT DE L'ENFANT

1. Enrichir sa personnalité.

Les activités doivent lui permettre de découvrir et de développer ses talents. Elles l'aident également à acquérir une réflexion personnelle et à mobiliser des connaissances acquises à l'école.

Elles nourrissent sa curiosité et favorisent sa créativité. Toutes les activités proposées sont adaptées à l'âge et au rythme de l'enfant.

2. Développer son autonomie et son esprit d'initiative.

Les activités doivent aider l'enfant à se repérer dans son environnement, à le respecter et à acquérir une autonomie. Elles doivent lui offrir l'occasion de s'exprimer et d'acquérir des compétences nouvelles.

L'enfant doit prendre conscience de ses droits et devoirs, il doit apprendre à faire respecter son intégrité et respecter celle des autres, enfants et adultes.

B - FAVORISER LA SOCIALISATION DE L'ENFANT

1. Apprendre à vivre ensemble - Partager sa propre expérience et ses découvertes.

Le respect de chacun est indispensable à l'organisation de la vie collective. L'enfant doit être responsabilisé et la solidarité valorisée.

Il apprend la citoyenneté et à respecter des règles de vie. Il participe à leur élaboration. Les comportements violents, les insultes de toutes natures sont interdites et doivent être justement sanctionnés.

2. Les mixités.

La rencontre d'enfants de tous milieux favorise le partage et la mixité sociale. Les activités sont organisées de façon à ce que tous les enfants, filles et garçons, puissent y participer.

C - AGIR POUR L'ÉGALITÉ

1. Promouvoir l'égalité des chances.

L'ACM est l'occasion de donner au plus grand nombre d'enfants, à côté du temps scolaire, un accès à la culture, au sport et à la découverte de l'environnement.



Par la découverte d'activités et les sorties, il favorise l'ouverture à la vie de tous les enfants quelle que soit leur appartenance sociale.

2. Tarifs accessibles.

Pour assurer l'égalité d'accès à l'ACM et une réelle mixité sociale, toutes les activités font l'objet d'un tarif établi en fonction du quotient familial et du nombre d'enfants de façon à ce que le montant ne constitue pas un frein à la venue des enfants.

À l'heure où notre société, privilégie tout critère de rentabilité immédiate et parait ainsi de plus en plus déshumanisée, il est essentiel de former chaque enfant dans ce qu'il a de plus humain, sa sensibilité et son sens critique.

Tel est l'enjeu fondamental de notre Accueil Collectif de Mineurs.

VALOGNES, le 1^{er} août 2011

**POUR LE MAIRE,
L'ADJOINTE DÉLÉGUÉE À LA
JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE - TEMPS LIBRE :**

PATRICIA THOMAS

